



## **CHARTE D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES DU PLAN CLIMAT DE SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION**

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Saint-Brieuc Armor Agglomération a été approuvé par délibération du 26 septembre 2019. Il constitue le document-cadre de planification en matière de lutte contre le réchauffement climatique et renforce la transition énergétique et climatique sur l'agglomération.

### **Les objectifs fixés dans le PCAET :**

Saint-Brieuc Armor Agglomération a fixé des objectifs ambitieux mais adaptés aux caractéristiques de son territoire. Ils concernent tous les secteurs : le parc de logements, les bâtiments tertiaires, les activités économiques et productives, la mobilité ...

	2021	2026	2030	2050
Réduction des consommations	- 10%	- 16%	- 20%	- 50 %
Réduction des émissions de GES	- 18 %	- 26%	-41%	-65%

Pour atteindre ces objectifs, le Plan Climat met en œuvre un programme d'actions pour 6 ans (jusqu'en 2024). Les 48 fiches actions sont portées par Saint-Brieuc Armor Agglomération ou/et des partenaires du territoire.

En tant que partenaire, l'agglomération briochine sollicite Kerval afin de s'engager dans la démarche.

- 3 types d'engagements possibles pour les partenaires :

- Des actions concrètes en fonction des compétences de chacun
- Des engagements globaux concernant le patrimoine pour réduire son empreinte carbone
- La participation à la sensibilisation et la communication.

Envoyé en préfecture le 18/12/2019  
Reçu en préfecture le 18/12/2019  
Affiché le 18/12/2019  
ID : 022-200043677-20191213-D460-DE

En contrepartie, Saint-Brieuc Armor Agglomération s'engage à :

- Tenir ses propres engagements dans le cadre du Plan Climat, en mettant en œuvre les actions relevant de ses compétences
- Animer la dynamique territoriale autour du Plan Climat, développer le Plan Climat, accompagner les partenaires suivant leurs besoins, faire la promotion du Plan Climat et des engagements des partenaires,
- Suivre et évaluer Plan Climat.

Les engagements de chacun sont détaillés dans le projet de Charte d'engagement annexée.

**Le Bureau Syndical après en avoir délibéré, par vote à main levée,**

- ➡ **AUTORISE** Monsieur Le Président à signer cette charte sur les engagements suivants : actions concrètes vis-à-vis de la réduction de l'impact déchet dans le bilan carbone de l'Agglomération + la continuation de son implication dans des opérations de sensibilisation-prévention au changement climatique.

POUR EXTRAIT CONFORME  
A Ploufragan le 13 DÉCEMBRE 2019

**Le Président  
Thierry BURLOT**



## KERVAL CENTRE ARMOR BUREAU DU 13 DÉCEMBRE 2019

### Convocation du 6 décembre 2019

Nombre de membres du bureau : 15

**L'an deux mil dix-neuf le treize décembre à quinze heures**, les membres du bureau syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis au centre de tri Générés, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivité territoriales : Mr Thierry BURLLOT

	ÉLUS DE	PRÉSENT	ABSENT EXCUSÉ
<b>Thierry BURLLOT</b>	SMITOM Launay Lantic	<b>X</b>	
<b>Claude BLANCHARD</b>	St Brieuc Armor Agglomération	<b>X</b>	
<b>Jean-Luc BARBO</b>	LAMBALLE Terre et Mer		<b>X</b>
<b>Marie-France BOULDÉ</b>	St Brieuc Armor Agglomération		<b>X</b>
<b>Bruno BEUZIT</b>	St Brieuc Armor Agglomération	<b>X</b>	
<b>Jean Michel GEFFROY</b>	SMITOM Launay Lantic	<b>X</b>	
<b>Claude LAYEC</b>	DINAN Agglomération	<b>X</b>	
<b>Françoise LE FUR</b>	St Brieuc Armor Agglomération		<b>X</b>
<b>Christian LE MAITRE</b>	St Brieuc Armor Agglomération	<b>X</b>	
<b>Jean Yves LOYER</b>	St Brieuc Armor Agglomération	<b>X</b>	
<b>Jean MÉGRET</b>	LAMBALLE Terre et Mer	<b>X</b>	
<b>Daniel NABUCET</b>	LAMBALLE Terre et Mer		<b>X</b>
<b>Marcel SÉRANDOUR</b>	SMITOM Launay Lantic	<b>X</b>	
<b>Gilles THOMAS</b>	Loudéac communauté Bretagne centre		<b>X</b>
<b>Yvon LE JAN</b>	Loudéac communauté Bretagne centre	<b>X</b>	

**Présents : 10**

**Absents : 05**

**Votants : 10**